



PROTOCOLE SANITAIRE

Accueil des groupes d'enfants sur le site du Centre nature

1) Généralités

- L'accueil des enfants sur le site est limité, par jour, aux groupes d'un même établissement ;
- Les interventions se déroulent prioritairement à l'extérieur des locaux.

2) Personnel

- Les agents exercent leur profession dans le plus strict respect des gestes barrières ;
- Les agents du site sont équipés de masques qu'ils portent de façon permanente à l'intérieur des locaux, et en extérieur ;
- Les agents ont en permanence avec eux un flacon de gel hydroalcoolique qu'ils utilisent dès qu'ils ont à manipuler du matériel à destination du public.


3) Utilisation du matériel pédagogique

- L'utilisation du matériel pédagogique par les enfants est limité au strict nécessaire ;
- Les outils manipulés par les enfants sont désinfectés après chaque manipulation et après chaque animation.

4) Entretien des locaux

Le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture des lieux d'accueil est réalisé. L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels :

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux, réfectoire) est réalisé au minimum une fois par jour ;
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et les encadrants dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour ;
- L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles d'activités ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des enfants au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.



5) Responsabilité des accompagnants responsables des groupes d'enfants

- Les accompagnants des groupes d'enfants (enseignants, parents d'élèves, animateurs) sont priés de respecter les gestes barrières et d'être équipés, durant l'intervention, d'un masque que ce soit dans les espaces clos ou en extérieur ;
- Des masques sont mis à disposition à l'accueil du Centre nature afin qu'ils puissent être fournis aux personnes qui n'en disposeraient pas ;
- Les accompagnants sont priés d'utiliser une solution hydroalcoolique à chaque utilisation d'outils pédagogiques à destination des enfants ;
- A chaque entrée dans les locaux, les accompagnants se désinfecteront les mains à l'aide du distributeur de gel hydroalcoolique présent à l'entrée du bâtiment.

6) Le lavage des mains

- Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire ;
- À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée ;
- Le lavage des mains doit être réalisé, à minima, à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.



Intervention des agents du Centre nature à l'extérieur du site

1) Généralités

- Les agents du Centre nature s'engagent à intervenir, sur une journée, auprès des enfants d'un seul et même établissement ;
- Les interventions se déroulent, prioritairement, à l'extérieur des locaux des établissements scolaires et accueils de loisirs.

2) Personnel du Centre nature

- Les agents exercent leur profession dans le plus strict respect des gestes barrières ;
- Les agents sont équipés de masques qu'ils portent de façon permanente à l'intérieur des locaux et en extérieur ;
- Les agents ont en permanence avec eux un flacon de gel hydroalcoolique qu'ils utilisent dès qu'ils ont à manipuler du matériel à destination du public.

3) Utilisation du matériel pédagogique

- L'utilisation du matériel pédagogique par les enfants est limité au strict nécessaire ;
- Les outils manipulés par les enfants sont désinfectés après chaque manipulation et après chaque animation.

4) Responsabilité des accompagnants responsables des groupes d'enfants

- Les accompagnants des groupes d'enfants (enseignants, parents d'élèves, animateurs) sont priés de respecter les gestes barrières et d'être équipés, durant l'intervention, d'un masque que ce soit dans les espaces clos ou en extérieur ;
- Les accompagnants sont priés d'utiliser une solution hydroalcoolique à chaque utilisation d'outils pédagogiques à destination des enfants.

5) Le lavage des mains

- Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire ;
- À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée ;
- Le lavage des mains doit être réalisé, à minima, à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.